

Parc naturel marin du golfe du Lion, Bureau du 15 mai 2025 Délibération n°2025-008

Approbation du procès-verbal du Bureau du 28 février 2024

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 464/2024 du 20 décembre 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 07 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération n°2016/021 du bureau du 15 septembre 2016 approuvant la composition ainsi que son mandat ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Bureau du 28 février 2024 ;

Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du Bureau du 28 février 2024, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 15 mai 2025

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes Administratifs ».

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion

24^{ème} REUNION DE BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal
de la réunion de bureau du 28 février 2024

Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du bureau

Présidence

- Président – Serge PALLARES - UVPO
- 1^{ère} vice-Présidente – Hermeline MALHERBE – Conseil départemental 66
- 3^{ème} vice-Président – Marc MEDINA – Perpignan Méditerranée Métropole

Catégorie des services de l'Etat

- Nicolas MAIRE – DDTM/ DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès
- Edmond JORDA – Commune de Sainte Marie la Mer

Catégorie des organisations représentatives des professionnels

- Thomas SERAZIN – CRPMEM
- Thierry BOUTHORS – GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Eric DELMAS – FFSSM

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – représentante de la réserve marine Cerbère-Banyuls
- Pascal ROMANS – CCN des Pyrénées-Orientales
- Philippe LENFANT – UPVD

Commissaires du gouvernement

- Clara THOMAS – sous-préfète de Céret
- Amélie CHARDIN - Préfecture maritime

Équipe du Parc

- H. MAGNIN, M. DUMONTIER, B. FERRARI, A. JOU, F. GORRIS, G. AGIN, A. MARTIN, N. MICHEZ & L. VASSEUR

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD66) & F. CADENE (RNMCB).

La séance est ouverte par le Président du conseil de gestion, Serge PALLARES qui propose d'insérer le point sur la problématique des flux de plastique venant des fleuves et qui sera présenté par le vice-président Marc MEDINA.

Concernant la crise actuelle de sécheresse et de la raréfaction de l'eau potable que traverse le département, le Président du conseil de gestion remercie les actions du Préfet, de la Présidente du département 66, ainsi que du Président de l'Association des maires du département.

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

La problématique sur le dessalement est soulevée, aucun avis ne peut être donné sans les réponses aux questions liées aux impacts. Le dessalement ne peut pas être l'unique solution bien que les nouvelles technologies puissent y contribuer. Dans ce contexte de crise, le parc marin et le conseil de gestion doivent se préparer à répondre à cet enjeu et aux conséquences de tels équipements. Un groupe de travail impliquant les scientifiques serait bienvenu. Serge PALLARES fait allusion au site de dessalement de Prat de Llobregat à Barcelone qu'il a visité et dont il n'a pu obtenir les résultats d'analyses demandés sur les rejets. Il recommande la prudence aux communes du littoral qui voudraient se doter d'unités de dessalement.

Actuellement sur l'unité en place à Port-Vendres, l'agence régionale de santé a des inquiétudes sur la dilution de la saumure. L'enjeu sera très différent d'un projet à l'autre en fonction de son ambition, sa destination et sa taille. Les principaux facteurs de réflexion porteront sur l'énergie, le rejet de l'eau de saumure, le coût de l'eau distribuée et les produits ajoutés.

Hermeline MALHERBE demande des analyses précises, en particulier, sur la réutilisation des eaux de stations d'épuration et sur la dilution des saumures, qui peuvent poser des problèmes.

Edmond JORDA rajoute que l'Association des maires souhaite lever des doutes et avoir une vision globale sur les unités de dessalement, la réutilisation de l'eau, la gestion des barrages, la recherche et la résorption des fuites sur les réseaux. Comme pour l'énergie, la meilleure eau est celle qui n'est pas utilisée. Il y a, de plus, une nécessité d'informer les concitoyens à agir différemment. La commune de Canet est déjà sollicitée pour des petites unités de dessalement.

Serge PALLARES indique que par rapport à l'acquisition d'unités de dessalement, le pompage de l'eau de mer, à partir d'un seuil fixé par la loi sur l'eau est soumis à un avis conforme des services de l'Etat (DREAL, DDTM, PREMAR).

Il remercie les participants pour leur participation au séminaire prospective sur le mi-parcours du plan de gestion dont le directeur dressera une synthèse.

Il annonce une réunion des Présidents des parcs marins prévue en Corse, qui sera accueillie par M. SIMEONI, président de la collectivité et Président du parc marin du Cap Corse et des Agriates et transmet ses amitiés à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, la session est ouverte.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 25 mai 2023

Serge PALLARES soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 25 mai 2023.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la session du bureau du 25 mai 2023.

Délibération n°2024-001

3. Présentation de l'arrêté d'encadrement de la pêche de loisirs et stratégie de déploiement (note fournie en dossier de séance)

Présentation faite par Lauriane VASSEUR et Louise DALISSON.

Jean-Claude HODEAU avertit sur la non-conformité de l'application CATCHMACHINE avec la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) et signale la présence de publicités. Par ailleurs, il suggère que cette réglementation devrait être expliquée à la population pour plus de compréhension.

Lauriane VASSEUR répond que cette application étant publique, il n'y a pas de publicité. Les données récoltées sont anonymisées. La DIRM a fait le nécessaire et le RGPD (règlement général de protection des données) est résolu, confirmé par Nicolas MAIRE de la DDTM.

4. Présentation des projets européens (note fournie en dossier de séance)

1. Analyse risque pêche espèces (ARP mammifères marins, oiseaux et tortues)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Nicolas MAIRE de la DDTM rappelle le point actualité où la DGMPA et l'OFB ont saisi les 3 préfets pour engager un travail sur l'impérieuse nécessité pour la France de respecter les délais contraints de la commission européenne (analyse risque pêche finalisée d'ici 2026 avec une entrée en vigueur des mesures fin 2027 et intégration dans le document du site Natura 2000).

Thomas SERAZIN du CRPMEM informe la mise en place de cartes d'activités de pêche sur les captures accidentelles (depuis 2018) rejoint par les autres comités participants sur différents projets dans toute la Méditerranée. Il notifie la participation au Plan national d'action en faveur du Puffin des Baléares, à l'ARB (agence régionale de la biodiversité). Par rapport aux tortues marines, il rappelle le partenariat avec le CESTMED.

Hermeline MALHERBE demande si cela concernera uniquement les zones Natura 2000 ou est-ce plus large et donne pour exemple en cas de capture accidentelle du mérou. Elle s'interroge si cette démarche est suivie par nos homologues espagnols.

Il est répondu que le mérou n'est pas concerné par cette démarche, elle ne concerne que les cétacés, la tortue caouanne et les oiseaux marins.

Thomas SERAZIN du CRPMEM confirme que Natura 2000 concerne une bonne partie du golfe du Lion. Il reste confiant concernant les captures accidentelles déjà bien confinées.

Nicolas LE MAIRE répond que les directives européennes s'imposent à l'ensemble des pays de l'UE dont l'Espagne et qu'il le vérifiera, chaque pays conservant sa subsidiarité sur les moyens.

Hervé MAGNIN rappelle la présence d'une zone « grise » Natura 2000 sur les canyons au sud du Parc entre l'Espagne et la France où il y aura forcément des concertations entre les deux pays.

Serge PALLARES rajoute qu'effectivement le chalutage espagnol est présent dans la zone « grise » avec une pêche sans contrôle.

Clara THOMAS remercie pour ces explications et s'interroge à long terme sur la restauration effective des écosystèmes.

Marc DUMONTIER indique que chaque pays membre identifie ses sites à enjeux de manière à les maintenir, protéger et restaurer, sans mettre « sous cloche ».

Martine ROLLAND demande si en se focalisant sur certaines espèces communautaires cela pourrait créer des déséquilibres dans la chaîne biologique.

Marc DUMONTIER répond que les espèces ou les habitats considérés d'intérêt communautaire permettent la protection de l'ensemble de la faune et la flore.

Thomas SERAZIN confirme un risque de disparité de gestion notamment sur les petites espèces.

Hervé MAGNIN rajoute qu'il y a déjà un déséquilibre évident sur la chaîne alimentaire et donc une nécessité accrue d'accompagnement.

Pascal ROMANS souligne quelques signaux sont positifs tels que l'accroissement des pontes de tortues en Méditerranée occidentale.

Serge PALLARES considère que la restauration de la santé des écosystèmes doit s'appuyer sur la poursuite des études sur l'état des populations d'espèces en Méditerranée.

Hermeline MALHERBE s'interroge sur les coûts financiers et de leur représentativité.

Marc DUMONTIER indique que l'OFB déploie 7 millions d'euros à travers les appels à projet, les emplois CDD sur l'ensemble du territoire pour déployer cette analyse risque pêche, en partenariat avec l'ensemble des actions avec les comités régionaux pêches. Il y a de plus la partie prestation acquisition de connaissance et des tests de mesures pour réduire ou supprimer les interactions.

Serge PALLARES s'assure que les pêcheurs seront bien consultés à chaque étape.

Bernard PEREZ confirme le partenariat du comité national des pêches qui coordonne la place de la profession dans ce programme.

Hervé MAGNIN rappelle que les sanctions encourues par la France de la part de l'Union européenne en cas de non-respect de ses obligations peuvent être extrêmement lourdes et traduites par des astreintes journalières.

2. Projet LIFE espèces mobiles (document transmis en dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Guilhem HUBERT fait partie du comité MIRACETI et rappelle les comportements à risque sur les captures accidentelles des mammifères marins.

Thomas SERAZIN complète l'existence d'une application SANTORON qui permet de pointer les espèces afin d'éviter ces zones de forte affluence, accessible aux plaisanciers.

5. Présentation du plan d'action 2024 sur la communication & sensibilisation (note fournie en dossier de séance)

Escales à Port-Vendres, présenté par Marie MORINEAUX

Hermeline MALHERBE souhaiterait recevoir la liste des établissements scolaires de Perpignan ciblés ainsi que la liste des périscolaires.

Edmond JORDA fait rajouter l'OBSCAT qui fête ses 10 ans pour les plages.

Hermeline MALHERBE rappelle l'importance de l'agence de développement touristique des PO pour toucher les OT et l'arrière-pays.

Marie MORINEAUX confirme le ciblage des communes du littoral. Elle confirme l'intérêt d'en informer le public via le journal du département.

Serge PALLARES informe qu'une chargée de mission de l'OBSCAT et ADT travaillera sur la connexion lien terre/mer.

Guilhem HUBERT réclame un guide des bonnes pratiques pour l'approche des cétacés ainsi qu'une sensibilisation du public par rapport à l'arrêté pêche de loisirs.

Marc DUMONTIER informe le recrutement prochain d'un CDD concernant le travail de sensibilisation auprès des usagers de la mer.

Guilhem HUBERT rappelle que les outils de communication ne sont pas assez étendus notamment auprès des jeunes générations (réseaux sociaux).

Marie MORINEAUX le fera remonter au niveau national.

Serge PALLARES le confirme et souhaite une mise à jour de la signalétique Parc marin à l'entrée des villes.

Hervé MAGNIN rappelle que la réglementation sur l'affichage routier est normée.

Pascal ROMANS informe de la diffusion de chroniques mensuelles en radio et magazine. Il y a la possibilité d'ajouter du texte dans les podcasts sur France Bleu.

Clara THOMAS informe aussi de la présence du journal de France 3 qui peut offrir l'occasion à des spécialistes experts d'éclairer le grand public sur certains sujets d'actualité.

5. Projet de Réserve biosphère transfrontalière (note fournie en dossier de séance)

Présentation faite par Hervé MAGNIN

Serge PALLARES remercie le travail des étudiants de Master de Toulouse et réclame de la prudence sur la communication de leurs résultats et l'utilisation de certains termes pour tenir compte du climat tendu qui règne en Catalogne sud.

Edmond JORDA confirme cette précaution sur les activités en mer, la période est sensible (multiplication des normes, contraintes diverses et variées) et souligne aussi la sensibilité des notions de zonage proposées. Il faut bien préciser qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle aire protégée assortie de réglementations. Les périmètres et zonages proposés évoquent des documents de planification tel que les SCoT (schéma de cohérence territoriale / code l'urbanisme). En termes de méthode, il faut avancer avec précaution en expliquant et en associant le plus largement l'ensemble des acteurs en amont.

Hervé MAGNIN souligne l'intérêt de conserver au projet les continuités terre / mer. A ce stade, les premiers contacts sont établis avec l'Espagne qui n'est pas opposée à l'idée mais souhaite poser les premières bases d'une coopération construite sur des actions concrètes et démonstratives avant d'aller plus loin. Il faudra rester prudent sur l'utilisation du terme de « réserve » qui ne traduit pas bien l'esprit de ce modèle de gestion. La maîtrise de la communication restera centrale pour préserver les chances d'avancer sereinement sur le projet.

Serge PALLARES confirme que ce travail est à l'étape de projet et veillera à ce qu'aucune précipitation ne puisse nuire à son avancement.

6. QUESTIONS DIVERSES

Guilhem HUBERT souhaite informer le Bureau sur les taxes AOT sur DPM concernant les activités professionnelles. Certaines communes mettent en place des AOT avec des redevances variables (en plus de la redevance fixe) pouvant aller jusqu'à 5% du chiffre d'affaire, ce qui met en difficulté les entreprises imposées lourdement.

Thierry BOUTHORS et Eric DELMAS rejoignent les propos de Guilhem notamment sur les entreprises nautiques dont l'équipe est fragile. Ces augmentations pouvant se chiffrer parfois à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Antoine PARRA rappelle que ces taxes ne sont pas des choix aléatoires, les communes ont obligation de mettre en concurrence les bénéficiaires de l'occupation de ce domaine public et respectent un cadre réglementaire strict. La plus-value à l'ancienneté ne peut pas être prise en compte, bien qu'il faille trouver un équilibre avec les occupants actuels.

Edmond JORDA rappelle que sur ce sujet sensible les communes littorales, qui doivent faire face notamment à une hausse très forte du coût de l'énergie, doivent consolider leurs ressources. Il rappelle que les communes sont très concernées par les conséquences de cette gestion sur l'emploi et les entreprises. Le code des marchés publics autorise le «sourcing» qui permet de rencontrer des partenaires potentiels.

Eric DELMAS demande que cette opportunité du sourcing soit mieux mobilisée par les communes.

Clara THOMAS est consciente de la problématique, invite au dialogue et précise que les services de l'Etat restent à l'écoute.

Guilhem HUBERT demande une redevance fixe et non pas un pourcentage du chiffre d'affaire. Il souhaite que les directeurs de port soient tenus au courant.

Serge PALLARES rappelle que ni l'UVPO, ni le Parc n'ont vocation à s'immiscer dans ces politiques de gestion des maires qu'ils exercent en toute indépendance.

La séance est levée.

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion